

Compteurs communicants **Linky, Gazpar** et c^{ie} : **LA DÉMOCRATIE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ EN JEU**

■ Un mouvement généralisé de refus des compteurs communicants se développe dans toute la France, malgré les moyens puissants dont disposent les distributeurs Enedis et GrDF pour tenter d'imposer leurs compteurs Linky (électricité) et Gazpar (gaz), sans oublier les sociétés d'eau qui ont aussi leurs propres compteurs communicants. Autopsie d'une révolte citoyenne.

Par Stéphane Lhomme*

Depuis janvier 2016, l'industriel Enedis (filiale d'EDF) a entrepris de remplacer les compteurs d'électricité par des compteurs communicants appelés «Linky». Ces installations sont programmées dans toutes les communes de France entre 2016 et 2021, selon un déploiement en «taches de léopards», c'est-à-dire de façon disséminée sur tout le territoire⁽¹⁾.

Dans toute la France, une véritable fronde populaire se développe⁽²⁾ au fur et à mesure de l'avancée de ce programme. Partout naissent des collectifs citoyens, des associations, des regroupements dont le but est de refuser l'installation des compteurs communicants, pas seulement les Linky, mais aussi ceux de gaz (appelé Gazpar) et d'eau.

Simultanément, des centaines de Conseils municipaux se prononcent contre l'installation de ces compteurs sur leur territoire, allant de toutes petites communes à des villes de plus de 100 000 habitants comme Caen ou Aix.⁽³⁾



▼ Parmi d'autres, l'association Meudon sans Linky appelle à refuser l'installation des compteurs communicants.

Éléments de langage et mesures d'intimidation

Persuadées comme toujours de détenir LA vérité, les «élites» industrielles, politiques et médiatiques usent de tous les moyens pour imposer les compteurs communicants. Enedis multiplie (vainement) les argumentaires sous toutes les formes - brochures, conférences pour les élus, publicités, interventions dans les médias, etc. - pour tenter de faire croire que l'objectif visé est d'améliorer la vie des «clients» (autrefois appelés usagers, lorsque le service public n'avait pas encore été dévoyé).

Le gouvernement et différents services de l'État

diffusent aussi des «éléments de langage», en tous points similaires à ceux d'Enedis. Pire : les Préfets ont reçu l'ordre d'attaquer devant la justice administrative les délibérations municipales anti-Linky pour essayer de les faire annuler, démontrant de façon limpide avec quel mépris la démocratie locale est considérée en «haut-lieu». Enedis se joint d'ailleurs aux procédures des Préfets et demande systématiquement une pénalité de 4000 euros à l'encontre des communes qui ont osé prioriser la protection de leurs administrés aux intérêts industriels.

Les délais de la justice étant ce qu'ils sont – au bas mot un an et demi – les Préfets et Enedis ont



▲ Procédure en référé au Tribunal Administratif de Bordeaux

sélectionné un certain nombre de toutes petites communes pour les attaquer en référé, une procédure d'urgence permettant d'obtenir un jugement provisoire (dans l'attente du jugement sur le fond) et surtout une condamnation financière. À ce jour, les Tribunaux administratifs ont refusé de se laisser instrumentaliser par ces procédures en référé, sauf hélas à Bordeaux où deux petites communes du Périgord ont été condamnées à verser 1200 euros à l'entreprise Enedis.⁽⁴⁾ Cette dernière s'est dépêchée de diffuser massivement l'information en insistant bien sur le coup dur que représente une telle condamnation pour une toute petite commune, oubliant de préciser que c'était elle qui avait demandé ces condamnations...

Concernant les communes dont les élus n'ont pas pris leurs responsabilités, les installations de compteurs Linky sont réalisées par les sous-traitants d'Enedis avec de véritables méthodes de voyous⁽⁵⁾. Lorsque le compteur est accessible depuis la rue ou par exemple dans les parties communes d'un immeuble, la pose est faite de façon unilatérale, sans tenir le moindre compte des lettres recommandées de refus, des panneaux ou autocollants «Ne touchez pas à mon compteur», «Linky non merci», etc.

Mais, en France, plus de la moitié des compteurs d'électricité sont dans les logements: les installateurs ne peuvent y pénétrer sans le consentement de l'habitant (même simple locataire). Aussi, les poseurs de Linky se comportent de façon ignoble, passant jusqu'à 30 coups de fil par jour, avec des mensonges et des intimidations comme «Nous allons appeler la police», «Si vous n'acceptez pas le Linky maintenant, vous allez devoir le payer plus tard», ou encore «Vous allez devoir payer une somme mensuelle». Mais aucune de ces mesures de rétorsion n'est légale, il s'agit juste de bluff pour faire craquer les gens afin qu'ils ouvrent leur porte. Enedis a remplacé

Aucune des mesures de rétorsion n'est légale, il s'agit juste de bluff pour faire craquer les gens afin qu'ils ouvrent leur porte

le service public par les sévices publics!

On notera aussi l'étrange positionnement de l'association de consommateurs la plus connue qui, tout en reconnaissant que les compteurs communicants ne profiteront en rien aux usagers, et au contraire risquent fort de faire augmenter leurs factures, n'en tire pas la seule conclusion possible au vu de ses propres missions et, au contraire, reprend les rengaines trompeuses d'Enedis: «On ne peut pas refuser ces compteurs», «Si on les

▼ Il est injustifiable de se débarrasser de quelque 80 millions de compteurs en parfait état de marche



refuse, on risque la coupure de courant», etc. On trouvera peut-être l'explication de ce mystère en étudiant de près les accords signés par l'UFC-Que choisir dans le cadre de son opération «Moins cher ensemble» ... qui prévoit le libre accès au compteur pour les agents ou sous-traitants d'Enedis⁽⁶⁾: difficile dans ces conditions de prôner la résistance citoyenne... alors qu'elle est parfaitement justifiée, comme nous allons le montrer maintenant.

Un désastre écologique et financier, et une dégradation de la distribution d'électricité

Alors que les gaspillages et la fameuse «obsolescence programmée»⁽⁷⁾ sont enfin dénoncés, il est injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs (35 millions pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) en parfait état de marche. Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie.

Ce sont par ailleurs d'immenses quantités de matières premières et d'énergie qui sont utilisées pour fabriquer les nouveaux compteurs, sans oublier les conséquences financières: le projet Linky est annoncé à un coût de 5 milliards, mais ce serait bien la première fois qu'un tel programme respecterait son devis, qui finira probablement aux environs des 10 milliards.

Pire: alors que les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, les Linky, Gazpar et compagnie devront à nouveau être remplacés, à grands frais, dans moins de 20 ans... officiellement. En réalité, comme il a été reconnu devant le Congrès des USA par les représentants de l'industrie des compteurs communicants, ceux-ci auront une durée de vie de 5 à 7 ans⁽⁸⁾: à peine installés, les Linky devront déjà être renouvelés. Pas de



▲ Les anciens compteurs étaient prévus pour durer 60 ans; au mieux, le Linky est prévu pour 20 ans

quoi se démonter pour Enedis dont on peut déjà prévoir la communication: loin d'être lésés, nous aurons la «chance» de voir arriver le Linky II, «encore plus efficace et fiable»: un peu comme la nouvelle lessive qui lave toujours «plus blanc» que la précédente...

Pour mémoire, Enedis est financée à 100% par nos factures d'électricité dont une part lui revient automatiquement⁽⁹⁾. Le remplacement de compteurs actuels par des compteurs communicants,

Ces compteurs nous coûteront des sommes incommensurables, entraînant la forte augmentation de nos factures et, dans le même temps, la dégradation du service

et les renouvellements successifs et rapprochés de ces derniers nous coûteront donc des sommes incommensurables, entraînant la forte augmentation de nos factures et, dans le même temps, la dégradation du service.

En effet, les milliards reçus par Enedis sont supposés être utilisés pour enterrer les lignes et renforcer le réseau électrique afin d'en réduire la vulnérabilité, en particulier face aux événements climatiques qui vont être de plus en plus fréquents et violents. Or cet argent va être gaspillé pour financer les compteurs communicants et les renouveler régulièrement, entraînant le délabrement du réseau électrique et la dégradation du service.

▼ Partout en France, la mobilisation s'intensifie



Des «vertus» absentes

En toute logique, Enedis tente de présenter son projet industriel de déploiement du compteur Linky de la façon la plus «sexy» qui soit, en le parant de nombreuses qualités, mais la réalité de ces vertus ne résiste pas longtemps lorsqu'on veut bien regarder les choses de près.

Intégrer les énergies renouvelables: le contre-exemple allemand

C'est ainsi que les compteurs Linky sont prétendus «indispensables» pour intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique. Or l'Allemagne, qui développe ces énergies beaucoup plus que la France, a renoncé à la généralisation des compteurs communicants: seuls les gros consommateurs (entreprises et autres) en seront dotés⁽¹⁰⁾. On ne voit donc pas pourquoi il serait nécessaire de mettre de tels compteurs dans nos logements: les énergies renouvelables ont bon dos, et les «élites» françaises feraient d'ailleurs bien de les développer réellement au lieu de se contenter de les instrumentaliser pour «justifier» les compteurs communicants.

Factures précises... mais en hausse

Autre vertu supposée des compteurs Linky et autres: ils permettraient d'avoir enfin des factures précises et non basées sur de simples estimations.

Or, pour cela, les usagers peuvent depuis longtemps communiquer par téléphone ou Internet à leurs fournisseurs les données affichées par les compteurs actuels. Le comble dans cette affaire est que les compteurs communicants permettront surtout d'avoir des factures... plus élevées (voir plus loin).

Des économies... virtuelles

Le compteur Linky serait un «pilier de la transition énergétique» et permettrait aux citoyens de «maîtriser leur consommation» et donc de «faire des économies». Voilà de bien belles promesses qui, hélas, ne seront suivies d'aucun effet. Il faut d'abord se souvenir qu'Enedis est une filiale à 100% d'EDF qui vit... en nous vendant de l'électricité, et n'a donc aucune intention de voir ses rentrées fondre comme neige au soleil.

D'ailleurs, aucune étude n'a pu montrer par quel miracle les compteurs communicants

permettraient de moins consommer. D'ailleurs, les experts reconnaissent la quasi inutilité de la mise à disposition sur Internet de la courbe de consommation avec 24 heures de décalage.

De toute façon, des expériences menées à l'étranger ont montré que les modestes économies observées lorsque la consommation était consultable en temps réel grâce à un écran déporté (non prévu en France par Enedis!) s'estompait totalement au bout de quelques semaines⁽¹¹⁾...

Aucune étude n'a pu montrer par quel miracle les compteurs communicants permettraient de moins consommer

Recherche des pannes... causées par Linky!

Ne craignant jamais de se contredire, Enedis se plaint de recevoir de nombreux appels téléphoniques lorsque des pannes se produisent... tout en prétendant que ces dernières seront «plus vite détectées» grâce aux compteurs Linky. Mais ces derniers ne donneront aucune information supplémentaire, comme la nature et la localisation de la panne, et n'apporteront donc aucun plus par rapport à la situation actuelle. Au contraire, comme nous l'avons vu, le financement ruineux des compteurs communicants se fera au détriment de l'entretien du réseau et entraînera donc une augmentation du nombre de pannes: merci Linky!

Des problèmes bien réels

Si les vertus des compteurs communicants sont inexistantes, les problèmes causés et les risques sont, eux, bien réels et vont infliger de lourdes difficultés à l'ensemble des citoyens et en particulier aux plus précaires d'entre eux.

Augmentation des abonnements et des factures

Loin de permettre des économies, les compteurs Linky vont au contraire coûter plus cher aux usagers (devenus de simples «clients»): en effet, ces compteurs disjonctent bien plus tôt que les compteurs actuels et entraînent d'innombrables coupures face auxquelles la société Enedis a une réponse bien pratique... pour elle: «Une fois le compteur installé, ce n'est pas à nous que vous devez vous adresser mais à votre fournisseur». Et ce dernier (qui peut être EDF, Engie, Direct Énergie, Enercoop, etc.) vous répond alors «Nous n'y sommes pour rien, c'est Enedis qui a posé le compteur, pas nous».

Ceci dit, nous pouvons régler votre problème: il vous suffit de prendre un abonnement plus élevé⁽¹²⁾, et donc plus cher.

Mais ce n'est pas tout: les Linky vont sonner le

glas d'une subtilité technique qui profitait aux usagers, à savoir que seule la puissance active ⁽¹³⁾ consommée était facturée. Désormais, ce sera la puissance réactive. Si vous ne saisissez pas la différence, n'ayez crainte : vous comprendrez lorsque vous constaterez que, pour une consommation parfaitement stable, votre facture aura sensiblement augmenté ! Enedis prétend qu'il ne s'agit là que d'une régularisation parfaitement justifiée mais le fait est que le programme Linky est clairement anti-social et a entre autre pour but de récupérer des milliards dans les poches des citoyens.

Alerte aux « appareils fous » !

Lorsqu'un compteur Linky est installé chez vous, il est très probable que vous ayez immédiatement l'impression d'habiter dans une maison hantée : les volets électriques se ferment et s'ouvrent n'importe quand, la télé s'arrête en plein film, les lampes clignotent à toutes heures ⁽¹⁴⁾ ... Pour Enedis, une fois de plus, les choses sont simples : c'est de votre faute, ou du moins de celle de vos appareils qui ne conviennent pas. Ils fonctionnaient pourtant très bien avant l'arrivée de Linky ! Hélas, si vous voulez éviter ces désagréments, vous devrez vous débrouiller seul, payer des réparateurs, acheter de nouveaux appareils à vos frais...

Mise en cause de la vie privée : des Big brothers à domicile

S'ils sont installés, les compteurs communicants vont capter sur nos vies d'innombrables informations utilisables à des fins commerciales ou policières. Les autorités promettent que ces données ne seront pas utilisées sans notre aval, mais que vaudront ces belles paroles à l'avenir ?

Il suffira à un gouvernement quelconque d'arguer de la situation économique ou sécuritaire pour décréter que les informations collectées par les compteurs seront utilisables par les entreprises ou la police.

On veut installer dans nos logements de véritables « Big brothers » en nous jurant qu'ils ne serviront pas à nous surveiller... et nous devrions y croire, sachant que la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) a, ces dernières années, validé quasiment toutes les remises en cause de nos libertés à travers les lois dites sécuritaires et autres ?

C'est ainsi que, avec les compteurs communicants, vous serez surveillé à domicile, et il sera possible de déterminer minute par minute si vous étiez ou non chez vous, avec combien de personnes, quelles étaient vos activités, etc.

Bien entendu, il y a toujours de bonnes âmes pour ressortir l'argument éculé selon lequel « Ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre ». Mais, d'élection en élection, de loi d'exception en état d'urgence, on ne sait pas qui sera au pouvoir dans les mois et les années à venir...



▲ Dans certaines maisons équipées de Linky, les appareils électriques se déclenchent de façon intempestive

Emission d'ondes électromagnétiques : de vrais risques pour la santé

Chaque logement est susceptible de se voir doté de trois compteurs communicants (électricité, gaz, eau) générant des ondes électromagnétiques de différentes façons : le long des fils électriques du logement (c'est la technologie dite du CPL, courant porteur en ligne) pour les Linky, directement par ondes radio pour les compteurs gaz et eau. Ce à quoi il faudra ajouter une multitude d'appareils (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) installés dans les rues pour capter les informations des compteurs et les transporter. Qui plus est, une fois qu'elles ont convergé (vers des antennes pour les compteurs gaz et eau, vers les transformateurs de quartier pour les Linky), ces données repartent par téléphonie mobile.

On peut donc sans aucune exagération dire que les habitants vont être plongés dans un véritable bain d'ondes électromagnétiques lesquelles sont classées cancérigènes possibles par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette dernière pointe aussi la véritable incertitude en cas d'exposition « faible mais prolongée » ⁽¹⁵⁾ or, avec les compteurs communicants, notre exposition sera peut-être faible (et probablement bien plus forte que ce que l'on veut bien nous dire) mais assurément prolongée puisque permanente. Nous ne voulons pas servir de cobayes pour compter les cancers dans 5 ou 8 ou 10 ans !

Bien sûr, on nous dit souvent « Il y a déjà le wifi, les téléphones mobiles, les tablettes, etc., alors ce n'est pas l'ajout d'un pauvre petit compteur qui va y changer quelque chose ». Mais, on l'aura compris, il ne s'agit pas d'un, mais de trois compteurs (électricité, gaz, eau) accompagnés de nombreux autres appareils et émetteurs.

Et surtout, alors que l'arrivée massive des technologies sans fil s'est faite à marche forcée et sans aucun recul, la priorité pour préserver notre santé et celle de nos proches est de réduire notre exposition, certainement pas de l'augmenter.

Le fin mot de l'histoire : « BIG DATA is watching you »

Outre les informations évoquées dans le présent texte, il est nécessaire de bien comprendre pourquoi ces programmes de compteurs ont été

Oui

il est possible de refuser les compteurs communicants

Si vous avez la bonne idée de vouloir refuser les compteurs communicants, il y a deux façons de s'y prendre : par la commune ou à titre individuel ⁽¹⁾.

Refus par les communes

Plus de 300 municipalités ont pris des délibérations contre le déploiement des compteurs communicants. Une véritable bataille juridique est engagée et son résultat est loin d'être connu malgré la désinformation massive délivrée par Enedis et par les autorités françaises : non, les Préfets ne peuvent pas « annuler les délibérations municipales » ; non, aucune délibération anti-Linky n'a été « annulée par la justice » ; non, les communes n'ont pas « perdu la propriété des compteurs » lorsqu'elles ont délégué leur compétence à un syndicat. Cette affaire n'en est qu'à son début et nous avons bon espoir de faire triompher la démocratie locale que les « élites » voudraient bien écraser. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Refus à titre individuel

Lorsque vos élus municipaux ne prennent pas leurs responsabilités et ne vous protègent pas, vous pouvez refuser vous-même les compteurs Linky, surtout lorsque votre compteur d'électricité se trouve dans votre logement (ou dans votre jardin à condition qu'il soit bien fermé et inaccessible sans votre accord) : la Loi vous protège, les installateurs de Linky ne peuvent pas pénétrer chez vous, y compris si vous n'êtes que locataire. Attention cependant à ne pas vous laisser impressionner par les poseurs de Linky et leurs méthodes évoquées précédemment.

Conclusion

Les compteurs communicants sont de véritables chevaux de Troie que les « élites » industrielles et politiques ont décidé d'installer dans nos communes et jusque dans nos logements, qui plus est en nous ordonnant de nous taire et de baisser les yeux. Rejoignez les innombrables collectifs et associations qui organisent la résistance contre ces programmes et pour garder les compteurs ordinaires, qui fonctionnent très bien et ne posent aucun problème. Ce sont tout simplement notre environnement, notre santé et nos libertés qui sont en jeu ■

1- <http://refus.linky.gazpar.free.fr/refus-individuels-ou-communes.htm>

mis en œuvre. Tout est parti d'une directive européenne de 2008 et il serait bien naïf de croire que c'est l'intérêt général qui est visé. D'ailleurs, il est de notoriété publique que les entreprises les plus puissantes sont installées à Bruxelles, à proximité des lieux du pouvoir européen et bien souvent dans les couloirs des institutions. L'Agence Euractiv vient d'ailleurs de le confirmer: «Bruxelles, place forte du lobbying en Europe»⁽¹⁶⁾. La véritable explication des programmes de compteurs communicants est avouée de façon éclatante par Philippe Monloubou, le propre président d'Enedis, qui s'enthousiasme ainsi: «Enedis est un opérateur big data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs»⁽¹⁷⁾.

Le BIG DATA, c'est la nouvelle guerre mondiale, celle menée par les Facebook, Google, Amazon et compagnie, c'est la captation de toutes les informations possibles et imaginables sur nous et nos vies, c'est la constitution de gigantesques

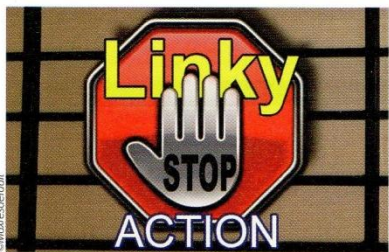
bases de données dans lesquelles nous sommes intégrés de force (sans notre consentement) et qui sont utilisées, vendues, revendues, etc. Pour les dirigeants d'Enedis, la comptabilisation de nos consommations est une activité désormais subalterne. Elle sera bien entendu perpétuée car elle rapporte beaucoup d'argent, mais c'est bien le Big data qui fait frémir les «élites» représentées par M. Monloubou, lequel ne parle d'ailleurs plus de compteurs mais bien de capteurs. CQFD ■

Le BIG DATA, c'est la nouvelle guerre mondiale, celle menée par les Facebook, Google, Amazon et compagnie, c'est la captation de toutes les informations possibles et imaginables sur nous et nos vies

*Stéphane Lhomme est Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490) et animateur du site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Notes:

- 1- Voir ici <http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous...> pour savoir quand vous mobiliser
- 2- Voir de nombreux exemples ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/fronde-anti-linky.htm>
- 3- Voir la liste des communes répertoriées : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>
- 4- <http://rue89bordeaux.com/2016/10/montferand-perigord-condamnee-refuse-linky>
- 5- Voir des exemples ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/methodes-voyous.htm>
- 6- <http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-ufc-que-trahir.htm>
- 7- <http://www.consoglobe.com/obsolescence-programmee-appareils-cg>
- 8- <https://smartgridawareness.org/2015/10/29/smart-meters-have-life-of-5-to-7-years>
- 9- <http://www.connaissancesenergies.org/prix-de-l-electricite-qu-est-ce-que-le-turpe-120418>
- 10- <http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>
- 11- Etude de l'Ademe : http://ademe.typepad.fr/files/ademe_linky_011210.pdf
- 12- <http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/01/23/nancy-linky-fait-disjoncter-le-porte-monnaie>
- 13- <http://www.energieplus-lesite.be/index.php?id=11495>
- 14- <http://www.lefigaro.fr/conso/2016/09/24/20010-20160924ARTFIC00012-pourquoi-le-compteur-linky-allume-votre-lampe-de-chevet-ou-eteint-votre-tele.php>
- 15- <http://www.who.int/peh-emf/about/WhatIsEMF/fr/index1.html>
- 16- <http://www.euractiv.fr/section/politique/news/brussels-confirmed-as-lobbying-mecca-by-new-study>
- 17- <http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-opereur-de-big-data>



Une bonne résolution pour 2017 : Aidez l'Observatoire du nucléaire

Depuis 2011, l'Observatoire du nucléaire met gratuitement à disposition des citoyens des informations sur l'industrie nucléaire, bien différentes de la propagande diffusée par Areva, EDF, la majorité du personnel politique et certains médias forts peu indépendants. Ces informations sont principalement consultables sur le site web <http://www.observatoire-du-nucleaire.org>

Mais l'Observatoire du nucléaire descend aussi dans l'arène lorsque la situation l'exige, par exemple lorsqu'il est attaqué en justice après avoir révélé qu'Areva avait offert un avion tout neuf au Président du Niger afin de pouvoir continuer à piller allègrement l'uranium de ce pays. Le 21 janvier 2015, la Cour d'appel de Paris donne raison à l'Observatoire du nucléaire et déboute Areva.

Actuellement, l'Observatoire du nucléaire bataille pour faire la vérité sur le **scandale des pièces nucléaires mal usinées** par Areva et par le japonais Japan Casting & Forging Corp, et couvertes par des **certificats de sûreté falsifiés**. Parmi ces centaines de pièces, la fameuse cuve du réacteur EPR en construction à Flamanville (Manche), et les générateurs de vapeur de nombreux réacteurs qu'EDF continue à faire fonctionner de façon irresponsable malgré leurs déficiences, prenant clairement le pas sur la prétendue « Autorité » de sûreté nucléaire (ASN)...

L'Observatoire du nucléaire a déposé une plainte pénale contre Areva, EDF et l'ASN, a saisi le Conseil d'Etat, continue d'enquêter sur cette affaire tentaculaire et... a besoin de vous !

Vous pouvez :

- adresser un chèque à l'ordre de l'Observatoire du nucléaire à : Observatoire du nucléaire, 12 rue des Pommiers, 33490 Saint-Macaire
- ou faire un versement par RIB ou RIP (cf <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article119>)